

Nombre de Conseillers

en exercice ; 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BOUVIER Vincent, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline
BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal

Conformément à l'article L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises en application de la délibération n° 2020/017 en date du 25 mai 2020 relative aux délégations reçues par M. le Maire du Conseil Municipal.

N°Acte	Intitulé de l'acte
DEC. 2025-147	Décision portant attribution de la salle polyvalente Joséphine BAKER à un particulier pour la période du 24 au 26 octobre 2025
DEC. 2025-148	Décision portant attribution de la salle de danse de Mauvezin à un particulier pour la période du 12 avril 2025 au 15 avril 2025.
DEC. 2025-149	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-22) à la société MLA pour des travaux de remplacement de l'interphone à un portillon d'entrée à la Gendarmerie pour un montant de 3 706,41 € HT
DEC. 2025-150	Décision portant la notification de l'avenant n°1, concernant le marché subséquent de la lettre de consultation n°47/2024 de l'accord-cadre n°21-AC-TVX-07 pour le lot n°4 : Electricité CF / cf pour la réalisation de travaux supplémentaires de levée de réserves et des rapports de contrôles électriques de 859,78 € HT, portant à 13 588,03 € HT le montant total de la lettre de consultation, et la prolongation des délais du marché jusqu'au 25/07/2025
DEC. 2025-151	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN le 10 juin 2025 et le bureau TESTOU le 13 mai 2025 à l'Agence FONCIA.
DEC. 2025-152	DES CHALETS
DEC. 2025-153	Décision portant la notification de l'avenant n°1, concernant le marché subséquent de la lettre de consultation n°09/2025 de l'accord-cadre n°21-AC-TVX-07 pour le n° 03 : Charpente - Couverture - Zinguerie pour la réalisation de travaux supplémentaires de 1 768,00 € HT pour le remplacement de chevrons sur la dépendance du bâtiment "Les Jardins de Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré, portant à 16 642,88 € HT le montant total de la lettre de consultation
DEC. 2025-154	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le dimanche 20 avril 2025.
	Décision portant mise à disposition d'une partie du domaine public au profit de la société SARL CA ROULE, représentée par Monsieur MOUREAU Sylvain, à l'occasion d'un championnat de Taekwondo le 17 mai 2025
DEC. 2025-156	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 15 novembre 2025.
DEC. 2025-157	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le samedi 24 août 2025.
DEC. 2025-158	NON UTILISEE
DEC. 2025-159	et 18 mai 2023.
DEC. 2025-160	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le 26 avril 2025.
DEC. 2025-161	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le 1er mai 2025.
DEC. 2025-162	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier les 8 et 9 novembre 2025.
DEC. 2025-163	Décision portant signature d'une convention avec IFAC Établissement Midi- Pyrénées pour la formation BAFD Théorique d'un agent (parcours professionnel tout au long de la carrière)

N DEL.ZUZ3-U09	N°	DEL.2025-089
----------------	----	--------------

1	N° DEL.2023-089			
DEC. 2025-164	Décision confiant la défense des intérêts de la commune à Me COURRECH			
	dans le cadre d'un contentieux d'urbanisme			
DEC. 2025-165	Décision portant attribution de la salle de Loisirs TESTOU à			
	CASTELGINEST AUTREMENT le mercredi 4 juin 2025.			
	Décision portant sur la modification de l'avenant n°1, concernant le marché			
	subséquent de la lettre de consultation n°03/2025 de l'accord-cadre n°21-			
	AC-TVX-07 pour le lot n° 05 : Menuiserie alu - PVC - Stores électriques et			
DEC. 2025-166	mécaniques - Volets roulants pour la réalisation de travaux supplémentaires			
	de remplacement de menuiseries extérieures sur le bâtiment "Les Jardins de			
	Castelginest", situé au 12 rue Pont Fauré, pour un montant de 1 317,50 €			
	HT, portant à 40 688,91 € HT le montant total de la lettre de consultation			
	Portant attribution d'un marché 25-MAPA-FCS-07 de Fourniture			
DEC. 2025-167	d'équipements réseau informatique à la société MEDIACOM SYSTÈME			
	pour un montant de 52 641,13€ht			
	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-29) à la			
DEC. 2025-168	société ECOVANA pour des travaux de faucardage des fossés et bords de			
	routes de la commune sur une année pour un montant de 32 106,00 € HT			
	Portant attribution d'un marché 25 - LC - FCS - 10 d'Acquisition de PC type			
DEC. 2025-169				
	STIMPLUS pour un montant de 9 808,40€ht			
DEC. 2025-170	Décision portant attribution du bureau TESTOU à l'agence AUDITIA le 14			
DEC. 2025-170	mai 2025 de 10h00 à 12h00.			
DEC 2025 171	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier le			
DEC. 2025-171	samedi 7 mars 2026.			
DEC 2025 172	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN à un particulier les 19			
DEC. 2025-172	et 20 juillet 2025.			
DEC. 2025-173	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à GRAND SUD			
DEC. 2023-173	IMMOBILIER le lundi 30 juin 2025 à 18h00			
DEC. 2025-174	Décision portant attribution du bureau TESTOU à l'association ACCA le 17			
	mai 2025.			
DEC. 2025-175	Décision portant attribution d'un avenant n°2 au marché 22-MAPA-FCS-			
	15 : Fourniture de vêtements de travail pour la commune de Castelginest -			
	Lot n°3: Agents des services techniques,			
DEC. 2025-176	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à			
	- Concession Cavurne AMARANTE n°34			
DEC. 2025-177	Décision portant la notification de l'avenant n°1, concernant le marché			
	subséquent de la lettre de consultation n°15/2025 de l'accord-cadre n°21-			
	AC-TVX-07 pour le lot n° 08 : Plâtrerie - Faux-Plafonds pour la réalisation			
	de travaux supplémentaires sur le bâtiment "Les Jardins de Castelginest",			
	situé au 12 rue Pont Fauré, pour un montant de 2 835,00 € HT, portant à 30			
	161,00 € HT le montant total de la lettre de consultation			
DEC. 2025-178	Décision portant conversion d'une concession dans le cimetière La Grange			
	- Concession Carré C2, emplacement n°281 - Cimetière La Grange			
DEC. 2025-179	Décision portant conversion d'une concession dans le cimetière La Grange			
	- Concession Carré C2,			
	emplacement n°279 - Cimetière La Grange			
DEC. 2025-180	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à			
	- Concession Carré C3 n°59			
DEC. 2025-181	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à			
	Concession Cavurne AMARANTE n°20			

DEC. 2025-182	Portant signature d'un avenant contrat de service pour la vérification annuelle de l'éthylotest de marque Dräger				
DEC. 2025-183	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-27) à la				
DEC. 2020 100	société MALET pour des travaux de cheminement stabilisé sur l'espace vert				
	de la Teularie pour un montant de 5 801,70 € HT				
DEC. 2025-184	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-31) à la				
	société LOISIRS DIFFUSION pour des travaux de mise en place de pare				
	ballons au Complexe sportif Matéo pour un montant de 13 250,00 € HT				
DEC. 2025-185	Décision portant attribution d'un marché n° 25-MAPA-FCS-09 à la société				
	SAPIAN pour l'enlèvement et la destruction de nids de frelons asiatique				
	pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT				
DEC. 2025-186	Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-32) à				
	société API pour des travaux de réparation de la clôture du Parc de la salle				
	Joséphine Baker pour un montant de 1 993,61 € HT.				
DEC. 2025-187					
	au conseil syndical de la Résidence de BUFFEBIAU le 19 mai, les 26 et 30				
	juin 2025				
DEC. 2025-188	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à				
	Concession Carré C3 n°60				
DEC. 2025-189	Décision portant attribution du Bureau TESTOU à de la				
77.0 2025 100	Résidence de BUFFEBIAU le 19 mai, les 26 et 30 juin 2025				
DEC. 2025-190					
	société LOISIRS DIFFUSION pour des travaux d'aménagement urbain pour				
DEC 2025 101	un montant de 17 130,00 € HT Décision portant attribution d'un marché subséquent (LC 2025-34) à la				
DEC. 2023-191	société DECOS 2000 pour des travaux de peinture des murs et plafonds à la				
	Crèche municipale pour un montant de 2 114,14 € HT				
DEC 2025-192	Décision portant renouvellement d'une concession dans le cimetière				
DEC. 2025-172	MALCONSEIL pour				
	Concession n°594, Case S15				
DEC. 2025-193	Décision portant attribution d'un marché n° 25-MAPA-FCS-13 à la société				
220,2020 370	SIGNATURE F pour la Fourniture et l'installation de sièges de Cinéma au				
	Cinéma Municipal Le Castelia pour un montant de 60 552 € HT,				
DEC. 2025-194					
	pour un montant de				
	79,79 € TTC afin de réparer le préjudice subi sur la clôture de leur domicile				
DEC. 2025-195	Décision relative à la conclusion d'un protocole transactionnel avec madame				
	pour un montant de				
	79,79 € TTC afin de réparer le préjudice subi sur la clôture de leur domicile				
DEC. 2025-196	Décision portant attribution de la salle de Loisirs TESTOU à MARTIN				
	GESTION le mercredi 2 juillet 2025 à 17h30				
DEC. 2025-197	Décision portant attribution d'une concession dans le cimetière La Grange à				
	- Concession Carré				
	C3 n°61				
DEC. 2025-198	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN du vendredi 5				
	septembre 2025 au dimanche 7 septembre 2025 à un particulier				
DEC. 2025-199	Décision portant attribution de la salle MAUVEZIN le samedi 13 septembre				
	2025 à un particulier				

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- PREND acte de la présentation du compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BOUVIER Vincent, pouvoir à M. IRSUTTI Guillaume
VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline
BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Archives municipales - Convention de mise à disposition de services par la mairie de Toulouse auprès des communes de la Métropole et des établissements publics métropolitains

En 2019, l'exercice des missions de la direction des Archives municipales a été élargi aux productions des services de Toulouse Métropole, dans le cadre de la convention de mise à disposition de services à Toulouse Métropole par la mairie de Toulouse.

Cette convention de mise à disposition de services a été ouverte aux communes de la Métropole ainsi qu'aux établissements publics dont les missions s'exercent sur le territoire de la Métropole. Le service proposé consiste en un accompagnement dans la gestion de leurs archives papier et électroniques, en leur proposant des prestations adaptées.

La tenue des archives est une obligation légale au titre des articles L. 212-6 et suivants du Code du Patrimoine qui peut engager la responsabilité du Maire ou du Président en cas de faute constatée.

Le classement des archives est réalisé dans les limites juridiques prévues par le Code du Patrimoine et sous le contrôle technique et scientifique des Archives départementales de la Haute-Garonne.

Cette mission d'aide à l'archivage est assurée par la direction des Archives municipales de Toulouse. Dans ce cadre, la mairie de Toulouse met à la disposition ponctuelle des collectivités et établissements publics l'expertise et l'appui juridique et technique d'un archiviste qualifié.

Les missions proposées, sur la base d'un diagnostic préalable, sont les suivantes :

- gestion des archives contemporaines (tri, classement, cotation des archives, conditionnement, nettoyage éventuel des documents, rédaction d'inventaire, optimisation du local d'archivage, ...);
- éliminations réglementaires avec rédaction de bordereaux d'élimination ;
- remise de documents utiles pour la gestion ultérieure des archives ;
- formation/sensibilisation des agents ;
- conseil et accompagnement (aménagement de locaux, conservation, communication,...);
- récolement réglementaire ;
- mission de suivi;
- conseil et accompagnement en matière d'archivage numérique.

Cette prestation intellectuelle doit faire l'objet d'une convention annexée à la présente délibération précisant les modalités d'intervention et le montant de la contribution forfaitaire de la part de la collectivité ou l'établissement public.

Elle repose sur un forfait d'intervention à la demi-journée (3h30), fixé à 140 euros TTC. Celui-ci comprend :

- le traitement et les charges de l'archiviste ;
- les frais de déplacement et de mission de l'archiviste ;
- les frais de gestion.

Ces conditions financières constituent un simple remboursement des frais exposés par la mairie de Toulouse.

Cette prestation permet aux communes et établissements publics intéressés de s'assurer que leurs archives papier et électroniques soient organisées de façon conforme au regard des obligations légales et réglementaires.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un archiviste dans le cadre d'une convention de mise à disposition de services aux communes et aux établissements publics de la Métropole pour l'accompagnement de leurs archives papier et électroniques ;
- -AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer avec les communes et établissements publics de la Métropole intéressés cette convention dont les termes sont annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité Contre : 0

Abstention: 0

Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,



Nombre	de	Conseil	lers

en exercice : 33

Présents : 20

Absents : 13

Procurations : 11

Votants : 31

Convocation du Conseil Municipal en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du : 13 juin 2025

Publication en date du : 25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.



Objet : Mise en application de la protection fonctionnelle pour une élue

Il est demandé au Conseil Municipal d'engager un processus de protection fonctionnelle pour

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, en l'absence de près en avoir délibéré :

- ACCORDE la protection fonctionnelle à
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Grégoire CARNEIRO,

CARNEI



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Recours à des vacataires

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er :

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

Considérant la nécessité d'avoir recours à 9 vacataires :

L'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent ;
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Il est rappelé qu'il est nécessaire d'avoir recours à neuf (9) vacataires pour assurer les missions suivantes :

- l'encartage et la distribution des supports de communication ;
- la photographie des différents évènements de l'année ;
- l'intervention du médecin pédiatre au centre petite enfance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter neuf (9) vacataires du 01/01/2026 au 31/12/2026 ;
- **FIXE** la rémunération de chaque vacation sur la base des taux horaires d'un montant brut de :
 - 11,88 € pour l'encartage, la distribution des supports de communication et la photographie des différents évènements ;
 - 26,94 € pour l'intervention du médecin pédiatre.
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

> Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Recensement de la population 2026 : création de 3 postes de vacataires

L'article 1er du décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de droit public définit les vacataires comme des agents engagés pour une tâche précise, ponctuelle et limitée à l'exécution d'actes déterminés.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette notion :

- la spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé ;
- la discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent ;
- la rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Il est rappelé que les opérations de recensement général de la population débuteront en janvier 2026, en partenariat avec les services de l'I. N. S. E. E.

Afin de mener à bien cette opération, il est proposé au Conseil Municipal de créer 3 postes de vacataires pour la période du recensement et d'en fixer la rémunération. Par ailleurs, il convient d'accorder une indemnité aux deux coordonnateurs communaux chargés de superviser le recensement de la population.

Rémunération forfaitaire : 500 € brut Par formulaire « feuille de logement » : 4 € brut Formation : 80 € brut Tournée de reconnaissance : 140 € brut Frais de déplacement : 150 € brut

Par ailleurs, il convient d'accorder une indemnité aux deux coordonnateurs communaux chargés de superviser le recensement de la population.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, notamment son article 1er :

Vu le décret n° 2015-1869 du 30 décembre 2015 relatif à l'affiliation au régime général de sécurité sociale des personnes participant de façon occasionnelle à des missions de service public ;

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de créer 3 postes de vacataires pour assurer le recensement de la population se déroulant en 2026 ;

- FIXE la rémunération des agents recenseurs comme indiquée ci-dessus ;
- FIXE l'indemnité des coordonnateurs communaux à 200 € brut chacun ;
- **PRECISE** également qu'un agent supplémentaire pourra participer aux formations afin de pouvoir assurer le remplacement d'agent défaillant ;
- INDIQUE que la rémunération forfaitaire, la tournée de reconnaissance ainsi que les frais de déplacement seront proratisés en fonction du temps passé si un agent arrête sa mission avant son terme :
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

CARNEIR

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Création d'emplois contractuels permanents au titre de l'article 332-8 du Code Général de la Fonction Publique

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant, conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser le recrutement d'agents contractuels pour occuper un emploi permanent de catégorie A, B et C lorsque la nature des fonctions ou les besoins des services le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi.

Au vu des besoins des services où la nature des fonctions le justifie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de créer des emplois contractuels permanents dans le service enfance jeunesse pour des postes d'entretien des locaux ainsi que pour l'animation auprès des enfants.

A compter du 1^{er} septembre 2025 et pour une durée de 3 ans renouvelable une fois pour la même durée, les postes contractuels permanent à créer sont le suivant :

- 3 postes d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 2 postes à temps complet d'ATSEM principal de 2ème classe ;
- 1 poste à temps complet d'adjoint d'animation territorial;
- 1 poste d'Assistant Artistique Principal 2Cl (3ème échelon) à 7h30/20.

Les vacances de postes suivants peuvent nécessiter de recourir à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

1 poste d'Agent d'animation

Compte tenu de l'accroissement des effectifs scolaires, il est nécessaire de recruter 1 animateur à temps complet. Cet agent devra être titulaire du BAFA ou du CAP Petite Enfance ou diplôme équivalent.

L'emploi d'animateur, qui a vocation à être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints d'animation territoriaux, doit faire l'objet d'un appel à candidatures ouvert aux candidats fonctionnaires par voie de mobilité interne, mutation, détachement, ou aux candidats lauréats d'un concours.

Néanmoins, compte tenu de la difficulté à recruter sur ce type de profil et dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En effet, selon cet article, les emplois de catégorie C peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient. Dans le cas des recrutements au titre de cet article, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir le premier échelon du grade d'adjoint d'animation territorial.

2 postes d'ATSEM

Compte tenu de l'accroissement des effectifs scolaires, il est nécessaire de recruter 2 ATSEM à temps complet. Ces agents devront être titulaires du CAP Petite Enfance.

L'emploi d'ATSEM, qui a vocation à être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, a fait l'objet d'un appel à candidatures ouvert aux candidats fonctionnaires par voie de mobilité interne, mutation, détachement, ou aux candidats lauréats d'un concours.

Néanmoins, compte tenu de la difficulté à recruter sur ce type de profil et dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En effet, selon cet article, les emplois de catégorie C peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient. Dans le cas des recrutements au titre

de cet article, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir le premier échelon du grade d'adjoint technique territorial.

3 postes d'adjoint technique territorial

Compte tenu de la nouvelle organisation de service, il est nécessaire de recruter 3 adjoints techniques territoriaux à temps complet. Ces agents devront être titulaire d'une formation HACCP pour les agents intervenant au sein des cuisines satellites.

L'emploi d'adjoint technique territorial, qui a vocation à être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, a fait l'objet d'un appel à candidatures ouvert aux candidats fonctionnaires par voie de mobilité interne, mutation, détachement, ou aux candidats lauréats d'un concours.

Néanmoins, compte tenu de la difficulté à recruter sur ce type de profil et dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En effet, selon cet article, les emplois de catégorie C peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient. Dans le cas des recrutements au titre de cet article, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir le premier échelon du grade d'adjoint technique territorial.

1 poste d'Assistant Artistique Principal

Compte tenu de l'accroissement des effectifs de l'école municipale de musique Claude Nougaro, il est nécessaire de recruter 1 Assistant Artistique Principal à raison de 7 heures 30 par semaine. Cet agent devra être titulaire du diplôme d'Etat.

L'emploi d'Assistant Artistique Principal, qui a vocation à être pourvu par un fonctionnaire relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, a fait l'objet d'un appel à candidatures ouvert aux candidats fonctionnaires par voie de mobilité interne, mutation, détachement, ou aux candidats lauréats d'un concours.

Néanmoins, compte tenu de la difficulté à recruter sur ce type de profil et dans l'hypothèse où le recrutement d'un titulaire ne serait pas possible, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel, conformément à l'article L.332-8 du Code Général de la Fonction Publique.

En effet, selon cet article, les emplois de catégorie C peuvent être pourvus par des agents contractuels lorsque les besoins des services le justifient. Dans le cas des recrutements au titre de cet article, la rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, à savoir le premier échelon du grade d'adjoint technique territorial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-8 et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la création des postes ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2025 ;
- **PRECISE** que les recrutements ci-dessus mentionnés s'effectueront en priorité par la voie statutaire, par recrutement de fonctionnaires, de lauréats de concours ou de personnes reconnues travailleurs handicapés attestation du diplôme requis ;

- **PRECISE** que dans l'hypothèse où aucun candidat répondant aux conditions statutaires ne correspondrait aux profils recherchés, le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi visé sera autorisé ;
- INDIQUE que les sommes nécessaires à ces recrutements seront prévues au budget 2025 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

OF CASTS



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Création d'emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité (article L.332-23-2° du CGFP) et à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP)

Il est exposé qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non-permanents (Contrat de 6 mois maximum sur une période de 12 mois consécutifs), pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité (article L.332-23-2° du CGFP), suivants :

Nbre d'ETP	Cadre d'emplois	Fonctions	Service	Temps de travail
2	Professeur territorial d'enseignement Artistique	Professeur de l'Ecole municipale de musique	Ecole Municipale de Musique	TC
8	Professeur territorial d'enseignement Artistique	Professeur de l'Ecole municipale de musique		TC
25	Adjoint technique territorial.	Agents en charge de l'entretien des locaux	Enfance Jeunesse	TC
38	Adjoint territorial d'animation	Agents en charge de la surveillance et de l'encadrement des enfants		TC
2	Educateur Territorial de Jeunes enfants	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants	Centre Petite Enfance	TC
3	Auxiliaire de puériculture territorial	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants	Centre Petite Enfance	TC
10	Adjoint technique territorial	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants et de l'entretien des locaux	Centre Petite Enfance	TC
3	Adjoint administratif territorial	Agents en charge de mission au sein des services administratifs	Services administratifs	TC
3	Adjoint administratif territorial	Agent de surveillance de la voie publique	Police Municipale	TC
3	Adjoint technique territorial	Agents en charge de mission au sein des services techniques	Services Techniques	TC
6	Adjoint territorial d'animation	Agent d'animation	Enfance Jeunesse	
8	Adjoint technique territorial	Agent technique	Services	TC
4	Adjoint administratif territorial	Agent Administratif	Techniques Services administratifs	TC
4	Adjoint technique territorial	Agent d'entretien bâtiment	Enfance Jeunesse	

Il est également proposé au Conseil Municipal de créer les emplois non permanents (Contrat de 12 mois maximum sur une période de 18 mois consécutifs), pour faire face à des besoins liés à des accroissements temporaires d'activité (article L.332-23-1° du CGFP), suivants :

Nbre d'ETP	Cadre d'emplois	Fonctions	Service	Temps de travail
2	Professeur territorial d'enseignement Artistique	Professeur de l'Ecole municipale de musique	Ecole Municipale de Musique	TC
8	Professeur territorial d'enseignement Artistique	Professeur de l'Ecole municipale de musique		TC
25	Adjoint technique territorial	Agents en charge de l'entretien des locaux	Enfance Jeunesse	TC
38	Adjoint territorial d'animation	Agents en charge de la surveillance et de l'encadrement des enfants	Emance Jeunesse	TC
2	Educateur Territorial de Jeunes enfants	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants	Centre Petite	TC
3	Auxiliaire de puériculture territorial	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants	Enfance	TC
10	Adjoint technique territorial	Agents en charge de l'encadrement des jeunes enfants et Agents en charge de l'entretien des locaux		TC
3	Adjoint administratif territorial	Agents en charge de mission au sein des services administratifs	Services administratifs	TC
3	Adjoint administratif territorial	Agent de surveillance de la voie publique	Police Municipale	TC
3	Adjoint technique territorial	Agents en charge de mission au sein des services techniques	Services Techniques	TC

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L.2, L.7 et L.332-23;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face aux besoins liés aux accroissements saisonniers d'activité et aux accroissements temporaires d'activité, pour répondre aux besoins des services municipaux ;

Oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création des emplois non permanant mentionnées ci-dessus ;
- INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

CARNEI

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet: Modification du tableau des effectifs: rectification d'une erreur

Par délibération en date du 19 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé la suppression de plusieurs postes à compter du 1^{er} avril 2025.

Une erreur s'est insérée dans le libellé d'un poste dont la suppression a été validée le Comité Social Territorial le 04 février 2025.

Ainsi, la délibération prévoyait la suppression d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet. Or, la suppression validée par le Comité Social Territorial était d'un poste d'agent de maîtrise <u>principal</u> à temps complet.

Il convient de modifier la délibération n° DEL.2025-006 en date du 19 mars 2025 en ce sens.

Ainsi la délibération n° DEL.2025-006 en date du 19 mars 2025 est désormais rédigée comme suit :

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il convient, après avis du Comité Social Territorial, de supprimer certains postes devenus obsolètes à compter du 01 avril 2025 :

- I poste d'adjoint administratif principal 2ème classe à temps complet;
- 1 poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet (28 heures);
- 1 poste de rédacteur à temps complet;
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet ;
- l poste d'assistant d'enseignement artistique principal de $l^{\grave{e}re}$ classe \grave{a} temps complet;
- *l poste de professeur territorial d'enseignement artistique à temps complet ;*
- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet;
- 1 poste d'auxiliaire de puériculture de classe supérieure à temps complet ;
- 2 postes d'adjoint technique territorial à temps complet ;
- 1 poste d'agent de maîtrise <u>principal</u> à temps complet ;
- 1 poste de technicien à temps complet;
- 1 poste de technicien principal $1^{\text{ère}}$ classe à temps complet.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 4 février 2025;

Vu la délibération n°2025/006 Modification du tableau des effectifs

ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la modification de la délibération n° DEL.2025-006 « Modification du tableau des effectifs » afin d'en corriger une erreur matérielle ;
- **APPROUVE** la nouvelle rédaction de la délibération n° DEL.2025-006 « Modification du tableau des effectifs » telle que mentionnée ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,

Service CASTREE



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Concession de service public relative à la gestion du cinéma municipal « Le Castélia » : présentation du rapport d'activité 2024

La gestion du cinéma municipal « Le Castélia » est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité.

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 12 juin 2025 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2024 relatif à la gestion du cinéma municipal « Le Castélia » ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 juin 2025 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE:

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 du concessionnaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Cinéma municipal « Le Castélia » : attribution d'une subvention

Les dispositions de l'article L. 2251-4 du Code Général des Collectivités Territoriales permettent aux collectivités d'accorder des subventions aux établissements de spectacles cinématographiques lorsque ces derniers réalisent moins de 7 500 entrées hebdomadaires ou ont fait l'objet d'un classement dit « art et essai ».

Le cinéma municipal "Le Castélia" remplit ces deux conditions. Conformément au contrat de concession de service public signé avec la société VEO CINEMA, la commune s'est engagée à verser une subvention en fonction de la fréquentation comme suit :

- Si la fréquentation annuelle est strictement inférieure à 25 000 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 33 750 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 25 000 et 27 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 25 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 27 500 et 29 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 20 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 30 000 et 32 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 17 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 32 500 et 34 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 12 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 35 000 et 37 499 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de 9 000 €,
- Si la fréquentation annuelle est comprise entre 37 500 et 39 999 spectateurs, la ville de Castelginest versera une subvention de $4\,000\,$ €,
- A partir de 40 000 spectateurs payants annuels, aucune subvention.

Conformément au rapport d'activité remis par la société VEO CINEMA, le nombre d'entrée au titre de l'année 2024 s'élève à 25 394, soit une fréquentation comprise entre 25 000 et 27 499 entrées.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention d'un montant de 25 000 € à la société VEO CINEMA.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2251-4, et après en avoir délibéré :

- ACCORDE le versement d'une subvention d'un montant de 25 000 € à la société VEO CINEMAS conformément aux termes du contrat de concession de service public en cours d'exécution avec ladite société ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 21 Absents : 12 Procurations : 11 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, BERTHON Lionel, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Concession de service public relative à la gestion de la fourrière automobile : présentation du rapport d'activité 2024

La gestion de la fourrière automobile est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité.

Ce rapport a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 12 juin 2025 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2024 relatif à la gestion de la fourrière automobile ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 juin 2025 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE:

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 du concessionnaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet: Concession de service public relative à la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité: présentation du rapport d'activité 2024

La mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité est assurée dans le cadre d'une concession de service public. En application du Code Général des Collectivités Territoriales, la société concessionnaire doit fournir chaque année à la

Collectivité un compte-rendu financier et technique afin de lui permettre d'assurer un contrôle régulier de l'activité.

Ce rapport, élaboré par la société ATTRIA, a été soumis à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 12 juin 2025 et a reçu un avis favorable à l'unanimité.

Il est demandé au Conseil Municipal de prendre acte de la présentation de ce rapport.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport d'activité 2024 relatif à la mise à disposition, l'installation, l'exploitation, la maintenance, l'entretien et l'assurance de mobiliers urbains à des fins d'information des usagers et de publicité;

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 12 juin 2025 ;

ouï l'exposé de Mme URSULE :

- PREND ACTE de la présentation du rapport d'activité 2024 du concessionnaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Véhicules peu émissifs : adhésion au groupement de commande de Toulouse Métropole

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes lancé par Toulouse Métropole portant sur la « l'acquisition et l'aménagement de véhicules peu émissifs ».

Il est composé de 8 lots :

- Citadines électriques
- Citadines hybrides
- Fourgonnettes électriques

- Fourgons électriques
- Véhicules utilitaires compacts hybrides / électriques
- Véhicules innovants / Alternatifs
- Véhicules d'occasion
- Aménagement

Il aura une durée de 2 ans.

Afin d'optimiser la procédure de consultation et le coût des prestations, il est proposé de créer un groupement de commandes en application de l'article L.2113-6 du Code de la Commande Publique.

La convention constitutive de groupement de commandes définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne Toulouse Métropole comme coordonnateur et précise qu'il sera passé des marchés distincts par entité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les termes de la convention n°25TM01 portant création de groupement de commandes en vue de mutualiser l'achat de véhicules peu émissifs, telle qu'annexée à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention n°25TM01 portant création de groupement de commandes en vue de mutualiser l'achat de véhicules peu émissifs, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- ACCEPTE la désignation de Toulouse Métropole comme coordonnateur dudit groupement de commande. La Commission compétente pour l'attribution des marchés sera celle du coordonnateur ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Complexe sportif de Buffebiau : approbation d'un avenant n°2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs

Par délibération en date du 11 avril 2025, le Conseil Municipal a approuvé la signature de l'avenant n°2 au lot 1 VRD et revêtements sportifs.

Dans le cadre de cet avenant présenté, il était précisé :

« Le montant global des travaux était de 2 797 703.94 € HT dont 1 809 000 € HT pour les travaux de la piste d'athlétisme, du terrain multisport ainsi que des aires de lancers. »

Le lot 1 a été attribué à la société ART DAN pour un montant de 2 149 500 € HT.

Des modifications sont intervenues en cours de chantier. Après la décision de la Commission d'Appel d'Offres, il convenait de signer l'avenant n°2 portant le montant de ce lot à 2 316 330,16 € HT, soit une augmentation de 7.76% du montant initial.

Des discussions techniques étant intervenues sur les termes de cet avenant, il est nécessaire de l'actualiser.

Le montant de l'avenant demeure inchangé.

Concernant les éléments techniques, il est ainsi précisé qu'une cuve tampon des eaux de puisage d'un volume de 20 m3 sera mise en place. Par ailleurs, un objectif de portance de la couche de forme à 50 MPa est retenu.

Ainsi, après la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 12 juin 2025, il convient d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°2 portant le montant de ce lot à 2 316 330,16€ HT, soit une augmentation de 7.76% du montant initial.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE,

Vu l'article L. 1414-4 du Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL.2025-079 en date du 11 avril 2025 « Complexe sportif de Buffebiau : approbation d'un avenant n°2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs »,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 12 juin 2025,

Vu le projet d'avenant n °2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs du marché relatif au complexe sportif,

et après en avoir délibéré:

- **RETIRE** la délibération n° DEL.2025-079 en date du 11 avril 2025 « Complexe sportif de Buffebiau : approbation d'un avenant n°2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou la personne ayant délégation à signer l'avenant n°2 concernant le lot 1 VRD et revêtements sportifs du marché relatif au complexe sportif;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0
Abstention: 0

Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20

Absents : 13
Procurations : 12
Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Demande de subvention auprès de la Région pour la réalisation du complexe sportif de Buffebiau : création d'un parcours sportif avec agrès

Dans le cadre des nouveaux aménagements proposés sur le complexe sportif de Buffebiau la réalisation d'un parcours de santé est prévue.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Régional pour la réalisation d'un parcours sportif avec agrès dans le cadre de l'appel à projet pour le soutien à la construction et la rénovation des équipements sportifs, projet sport et santé.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève désormais à 96 322 € HT.

COUT DE L'OPERATION	DEPENSES
Parcours sportif - PSE retenues points 2.5, 2.6 et 2.7 du DPGF du lot 2	87 565
Honoraires de maitrise d'œuvre et frais annexe (SPS - CT) 10%	8 757
TOTAL de L'OPERATION HT	96 322

FINANCEMENT DE L'OPERATION	RECETTES
REGION CTO	40 000
AUTOFINANCEMENT	35 521
EMPRUNT	5 000
FCTVA (16,404 % du TTC)	15 801
TOTAL HT	96 322

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la proposition de financement ci-dessus énoncée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Régional pour ces travaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Commission d'appels d'offres et Commission d'ouverture des plis : modification du règlement intérieur

Par délibération en date du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres et de la Commission d'ouverture des plis. Afin de permettre la tenue des réunions de la Commission d'appel d'offres en visioconférence, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE,

N° DEL.2025-104

Vu la délibération 2020/034 du 23 juin 2020 Commission d'appels d'offres et commission d'ouverture des plis : adoption du règlement intérieur,

Vu le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres et de la Commission d'ouverture des plis,

et après en avoir délibéré:

- **ABROGE** la délibération 2020/034 du 23 juin 2020 « Commission d'appels d'offres et commission d'ouverture des plis : adoption du règlement intérieur » ;
- **APPROUVE** le règlement intérieur de la Commission d'appel d'offres et de la Commission d'ouverture des plis ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

CARNEI

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Commission consultative des services publics locaux : modification du règlement intérieur

Par délibération en date du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a approuvé le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux. Afin de permettre la tenue des réunions de cette commission en visioconférence, il est proposé au Conseil Municipal de modifier le règlement intérieur.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE;

Vu la délibération n°2020-033 « Commission consultative des services publics locaux : règlement intérieur » ;

Vu le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux, et après en avoir délibéré :

- **ABROGE** la délibération n°2020-033 « Commission consultative des services publics locaux : règlement intérieur » ;
- APPROUVE le règlement intérieur de la commission consultative des services publics locaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

CARNEI

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Commission consultative des services publics locaux : Présentation du rapport annuel

Les travaux de la commission consultative des services publics locaux donnent lieu chaque année à l'élaboration d'un rapport de synthèse qui est communiqué aux membres de l'assemblée délibérante de la collectivité. Ce rapport fait l'objet d'un débat sans vote.

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport annuel de la commission consultative des services publics locaux ;

ouï l'exposé de Mme URSULE :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel de la commission consultative des services publics locaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'entente Vallée du Girou école de rugby

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'entente Vallée du Girou école de rugby pour d'un montant de 50 € par enfant castelginestois ayant participé au projet sportif des U10 et U12 qui s'est déroulé en Irlande au mois de mai, sur présentation d'un justificatif de présence et de domicile

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. BOUVIER et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** d'accorder à l'entente Vallée du Girou école de rugby une subvention d'un montant de 50 € par enfant castelginestois ayant participé au projet sportif des U10 et U12 qui s'est déroulé en Irlande au mois de mai, sur présentation d'un justificatif de présence et de domicile ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025 de la commune ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice

: 33

Présents : 20

Absents 13

Procurations: 12

Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du :

13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Rétrocession d'une concession située au Cimetière La Grange à la commune

, acquéreuse d'une concession Case 160 Bleuets 1 dans le cimetière communal La Grange le 8 juin2021, propose de la rétrocéder à la commune.

Celle-ci n'ayant pas été utilisée jusqu'à ce jour et se trouvant donc vide de toute sépulture, déclare vouloir rétrocéder ladite concession, à partir de ce jour,

à la commune, afin qu'elle en dispose selon sa volonté, contre le remboursement de la somme de 339.04 €.

Le Conseil Municipal,

Vu la délibération 2019/290 relative à la tarification des cases du columbarium ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par concernant la concession funéraire perpétuelle Case 160 Bleuets 1 au montant réglé de 530,00 € (titre de concession n° 827 en date du 8 juin 2021) ;

Ouï l'exposé de Mme URSULE et après en avoir délibéré :

- AUTORISE la rétrocession de la concession funéraire située au cimetière La Grange Case 160 Bleuets 1 à la commune au prix de 339.04 € ;
- AUTORISE l'établissement de l'acte de rétrocession ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Taxe locale sur la publicité extérieure : actualisation

Conformément à l'article L 2333-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé au Conseil Municipal de réviser le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure, perçue sur les dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2026.

Par ailleurs, il est proposé au Conseil Municipal d'exonérer totalement de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les abris-voyageurs implantés sur le domaine public de Toulouse Métropole.

Les tarifs seront les suivants :

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage non numérique)

Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50m²
24.80 €/m²	49.70 € /m²

Pour les dispositifs publicitaires et préenseignes (affichage numérique)

Superficie inférieure ou égale à 50 m²	Superficie supérieure à 50m²
74.70 €/m²	147.50 € /m²

Tarifs maximaux applicables aux enseignes

S	Superficie inférieure ou égale à 12 m ²	Superficie comprise entre 12m ² et inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50m²
	24.80 €/m²	49.70 € /m²	99.50 €/m²

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE,

Vu l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités territoriales ; Vu l'article L. 2333-8 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les nouveaux tarifs proposés et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** les nouveaux tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure qui entreront en vigueur le 01 janvier 2026 ;
- **EXONERE** totalement de la taxe locale sur la publicité extérieure les dispositifs publicitaires apposés sur les abris-voyageurs implantés sur le domaine public de Toulouse Métropole ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest qui regroupe dans un seul document l'ensemble des tarifs en vigueur sur la commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme URSULE,

Vu le recueil des tarifs des services publics de la commune,

et après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le recueil des tarifs des services publics de la commune de Castelginest tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Adoption du règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI,

Vu le règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse,

et après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur des services municipaux restauration, animation et jeunesse qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

CARNEIR

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Adoption du règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter le nouveau règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme DELCASSÉ,

Vu le règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro,

et après en avoir délibéré:

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de l'école municipale de musique Claude Nougaro qui entrera en vigueur à compter de l'année scolaire 2025-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

CARNEIR

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Renouvellement de l'adhésion au déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles du 1^{er} degré

Les espaces numériques de travail (ENT) constituent le prolongement numérique de l'école en offrant à chaque famille un accès dédié, sécurisé et simplifié aux informations et outils dont elle a besoin par le biais de services de communication, de gestion et de collaboration.

Afin de répondre à cet enjeu de politique éducative du premier degré, les académies de Toulouse et de Montpellier proposent un projet d'ENT 1^{er} degré pour l'ensemble de la région académique Occitanie : « l'ENT-École ».

Le coût du projet (investissement, formations et accompagnement des enseignants) est supporté par les académies. Le coût du dispositif pour les communes est fixé à 40 euros par école et par an. Elles peuvent disposer d'un espace dédié de communication au sein du dispositif.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler l'adhésion à ce dispositif après avoir recueilli l'accord des équipes pédagogiques des quatre écoles

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme FACCHINI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le renouvellement de l'adhésion au déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles du 1^{er} degré ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

Maire de Castelginest

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Convention de bénévolat pour le Rose Festival

La quatrième édition du Rose Festival se déroulera les 29-30-31 août 2025 autour d'une vingtaine de spectacles, d'ateliers artistiques et ludiques, d'expositions et de résidences d'artistes. Afin de remercier les jeunes conseillers municipaux pour leur implication dans la vie locale et leur permettre d'assister à ce festival, il est proposé au Conseil Municipal

de signer une convention de bénévolat avec le Rose Festival consistant en la distribution d'affiches et de flyers.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Mme DELCASSÉ et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de bénévolat pour les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes avec le Rose Festival ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 19 Absents : 14 Procurations : 11 Votants : 30

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé :

URUSLE Béatrice BERTHON Lionel BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Convention de partenariat entre la commune et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Marie-Louise pour l'organisation d'un concert

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat entre la commune et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Marie-Louise pour l'organisation d'un concert.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de partenariat entre la commune et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Marie-Louise pour l'organisation d'un concert,

Ouï l'exposé de M. le Maire, en l'absence de Mme URSULE, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la commune et la Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Marie-Louise pour l'organisation d'un concert ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

2 juillet 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Achat de deux locaux d'activités situés Rue des Sports afin d'y installer les nouveaux locaux de l'association Culture et Bibliothèque pour Tous

La société Eglantine est titulaire d'un permis de construire sur la parcelle BE 286 située Rue des Sports pour la construction d'une résidence et de services d'intérêts collectifs. Dans le cadre de cette opération, plusieurs locaux d'activités sont proposés à la vente.

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune se porte acquéreur des locaux d'activités n°3 d'une superficie de 95.59 m² et n°4 d'une superficie de 84.73 m². Ces

N° DEL.2025-116

locaux seront livrés bruts et entièrement aménagés selon les besoins de l'association et en partenariat avec elle.

Cette acquisition permettra à la commune de disposer d'une superficie de 180.32 m² pour permettre à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous de développer ses activités.

Il est proposé au Conseil Municipal de se porter acquéreur du local d'activité n°3 d'une superficie de 95.59 m² ainsi que du local d'activité n°4 d'une superficie de 84.73 m², soit une superficie de totale de 180.32 m² au prix de 1 750 € /m², soit un total de 315 560 € HT.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des domaines n°2025-3116-29939 en date du 5 mai 2025,

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition auprès de SASU EGLANTINE du local d'activité n° 3 d'une superficie de 95.59 m² ainsi que du local d'activité n° 4 d'une superficie de 84.73 m², soit une superficie de totale de 180.32 m² au prix de 1 750 € /m², soit un total de 315 560 € HT;
- **PRECISE** qu'un compromis de vente devra être signé afin de permettre le dépôt du dossier de demande de subvention au titre du contrat de territoire 2026 ;
- **PRECISE** que la signature de l'acte authentique ne pourra pas intervenir tant que l'accusé de réception de dépôt du dossier de demande de subvention au titre du contrat de territoire 2026 ne sera pas reçu en mairie ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,

CARNEI



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

> Présents : 20 Absents : 13

Procurations: 12

Votants

Convocation du Conseil Municipal en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du : 13 juin 2025

Publication en date du : 2 juillet 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la création de nouveaux locaux destinés à accueillir une bibliothèque

Afin de permettre à l'association Culture et Bibliothèque pour Tous de développer ses activités dont celles relatives à la lecture à destination de la population, la commune souhaite acquérir de nouveaux locaux afin de mettre en œuvre un projet initié en 2021 dans un bâtiment qui sera achevé dans les prochains mois.

Le montant de l'acquisition des locaux s'élève à la somme de 315 560 € et le coût prévisionnel d'aménagement des locaux s'élève à la somme de 324 576 €.

Le coût total prévisionnel de l'ensemble l'opération s'élève à 640 136 € sans l'achat de mobilier. Il est précisé que ce montant pourra être revu à la hausse en fonction des études qui seront menées par le maître d'œuvre.

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au Conseil Départemental au titre du Contrat de Territoire 2026 pour acheter les nouveaux locaux destinés à accueillir une bibliothèque, terminer l'aménagement intérieur et équiper ce nouvel espace.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. PELLETIER et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter le Conseil Départemental de Haute-Garonne au titre du contrat de territoire 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote

Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

CARNEI

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Acquisition par la commune de l'ensemble immobilier situé 15 Rue du Pont Fauré

Il est rappelé au Conseil Municipal que la commune avait demandé à l'établissement public foncier local du grand Toulouse (EPFL) de procéder pour son compte à l'acquisition par préemption du terrain situé 15 Rue du Pont Fauré à Castelginest cadastré section BA 119 ainsi que son portage. Cette convention arrive à échéance le 25 novembre 2025.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à acquérir le bien immobilier cadastré section BA 119 d'une superficie de 332 m² moyennant le paiement de la somme de 203 225.80 € HT.

Il est précisé que la commune bénéficie d'une minoration sur le prix d'acquisition d'un montant de 92 554.62 €. Cette minoration devra être restituée à l'EPFL si la commune ne produit pas avant le 31 décembre 2030 des justificatifs attestant le caractère d'intérêt général de l'opération.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis des domaines n°2025-3116-30040 en date du 28 avril 2025,

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'acquisition auprès de l'EPFL du Grand Toulouse de l'ensemble immobilier situé 15 Rue du Pont Fauré, cadastré section BA 119 d'une superficie de 352 m², moyennant un montant de 203 255.80 euros HT, minoration comprise, calculé pour une cession en novembre 2025, sous réserve de la production par la commune de Castelginest avant le 31 décembre 2030 des justificatifs attestant le caractère d'intérêt général de l'opération qui sera réalisé sur le foncier objet de la présente ;
- **PRECISE** que si la cession intervenait au-delà du mois de novembre 2025, chaque mois de portage supplémentaire dont le coût global est estimé à ce jour à 235.53 euros HT, mensuel, hors taxe foncière, sera facturé en sus du prix de cession jusqu'au mois de signature de l'acte authentique de vente du bien ;
- **PRECISE** que le compte définitif relatif au portage de ce bien sera arrêté dans le cadre d'un avenant de clôture entre la commune et l'EPFL du Grand Toulouse ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité Contre : 0

Abstention: 0

Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

CARNEI



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Constitution d'une servitude de passage sur les parcelles cadastrées section BC 319 et 321 situées lieu-dit Les Barrières

Dans le cadre de l'acquisition des parcelles cadastrées section BC 318 – 320 et 322 situées lieu-dit Les Barrières, il est nécessaire de constituer une servitude de passage sur les parcelles BC 319 et BC 321.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la constitution de cette servitude de passage afin de permettre la signature de l'acte notarié devant intervenir.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la constitution d'une servitude de passage sur les parcelles BC 319 et BC 321 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Convention de mise à disposition et promesse d'obligations réelles environnementales pour la gestion du site de compensation écologique zone humide dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une voie bus chemin de Virebent

Dans le cadre des travaux de réaménagement du Chemin de Virebent par Toulouse Métropole, une zone de compensation de zone humide d'une superficie de 2980 m² a été recherchée.

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée section BI4 située lieu-dit Grande Rivière.

La commune accepte de mettre à disposition ces parcelles pour permettre à Toulouse Métropole de créer la zone humide compensatoire (décaissement du sol et restauration de prairies humides avec plantation d'arbustes hygrophiles), de l'entretenir et d'en faire le suivi écologique sur une durée de 30 ans.

Dans le cadre de cette mise à disposition, Toulouse Métropole s'engage à réaliser un cheminement en stabilisé d'une largeur de 2 mètres traversant les parcelles cadastrées section BI15-BI134-BI132-BI128-BI126 afin de permettre un accès au site.

Le Conseil Municipal,

Vu la convention de mise à disposition et promesse d'obligations réelles environnementales pour la gestion du site de compensation écologique zone humide dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une voie bus chemin de Virebent;

ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition et promesse d'obligations réelles environnementales pour la gestion du site de compensation écologique zone humide dans le cadre de l'opération d'aménagement d'une voie bus chemin de Virebent ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0 Pour extrait conforme, *Castelginest*, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,

CARNEI



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du : 25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

Présents: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice
VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène
MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre
MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline
TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline
BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge
MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie
CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude
LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques
LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie
MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline
RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Autorisation de déposer une déclaration préalable ou un permis d'aménager Chemin de Buffebiau

Par délibération en date du 19 mars 2025, le Conseil Municipal a approuvé la cession de 233 m² issus de la parcelle cadastrée section AW 4 (parcelle AW 212), et de 626 m² (parcelle AW 213) et de 14 m² issus de la parcelle cadastrée section AW 5 au prix de 205 000 € au profit de la société SCI J2S2L pour permettre la création sur le site d'une maison de santé.

N° DEL.2025-121

Afin d'accompagner la réalisation de cette maison de santé, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le dépôt d'une déclaration préalable ou d'un permis d'aménager sur la parcelle cadastrée section AW 215 afin de revoir le positionnement des parkings.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer une déclaration préalable ou un permis d'aménager sur la parcelle cadastrée section AW 215 afin de revoir le positionnement des parkings ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre : 0 Abstention : 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO,

CARNEI



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Autorisation de déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains communaux

La commune est actuellement soumise au Règlement National d'Urbanisme.

Afin de cristalliser les droits attachés à la délivrance de certains actes, il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire ou son représentant à déposer des certificats d'urbanisme sur les terrains communaux situés :

- AC 94 d'une superficie de 10 157 m², AC 12 d'une superficie de 4850 m², AC 11 d'une superficie de 561 m², AC 92 d'une superficie de 47 m², AC 93 d'une superficie de 235 m². Parcelles situées Qt St Pierre

- AR 1 d'une superficie de 36 191 m², AR 62 d'une superficie de 3667 m², AR 63 d'une superficie de 3809 m², AR 2 d'une superficie de 3884 m², AR 3 d'une superficie de 3860 m², AR 4 d'une superficie de 3727 m², AR 5 d'une superficie de 4010 m², AR 6 d'une superficie de 17 623 m², AR 7d'une superficie de 6014 m², AR 16 d'une superficie de 1997 m², AR 15 d'une superficie de 4483 m², AR 14 d'une superficie de 4506 m², AR 13 d'une superficie de 3390 m², AR 12 d'une superficie de 3373 m², AR 11 d'une superficie de 2821 m², AR 10 d'une superficie de 2967 m², AR 88 d'une superficie de 6127 m², AR 86 d'une superficie de 7045 m² situées Quartier Nauzemarelle.
- AS 416 d'une superficie de 602 m², AS 417 d'une superficie de 155 m² et AS 418 d'une superficie de 21 m² situées 16 Rue de Maréchal de Lattre de Tassigny
 - AT 4 d'une superficie de 2 468 m² 11 Rue des Vignes
 - AT 2 d'une superficie de 2085 m² 15 rue des Vignes
 - AT 117 d'une superficie de 14 260 m². 16 Av Jacques Chirac
- AW 1 d'une superficie de 3 139 m², AW 2 d'une superficie de 1622 m², AW 3 d'une superficie de 9220 m² situées Chemin de Buffebiau
- AW 212 d'une superficie de 233 m², AW215 d'une superficie de 924 m² situés Chemin de Buffeniau
- AW 214 d'une superficie de 14 m², AW 211 d'une superficie de 3209 m² et AW 213 d'une superficie de 626 m² situées Chemin de Buffebiau
 - AY 124 d'une superficie de 11 439 m²
- BA 412 d'une superficie de 133 m², BA 444 d'une superficie de 447 m² et BA 443 d'une superficie de 253 m² situées Rue du Pont Vieil
- BA 445 d'une superficie de 607 m^2 , BA 248 d'une superficie de 177 m^2 situées Rue du Pont Vieil
 - BA 250 d'une superficie de 268 m² 12 Rue du Pont Vieil
- BA 371 d'une superficie de 750 m^2 et BA 372 d'une superficie de 187 m^2 situées 12 Rue du Pont Vieil, Les Chimères
 - BA 376 d'une superficie de 49 m² située 18 PL de la Mairie
 - BA 395 d'une superficie de 653 m² située rue des écoles
 - BB 3 d'une superficie de 27966 m²
- BD 60 d'une superficie de 640 m², BD 62 d'une superficie de 741 m² et BD 61 d'une superficie de 591 m²
 - BD 63 d'une superficie de 5117 m² Rue des écoles
 - BD 72 d'une superficie de 3406 m² Rue Malconseil
 - BD 215 d'une superficie de 8640 m²
- BA 237 d'une superficie de 3519 m², BA 61 d'une superficie de 933 m², BA 59 d'une superficie de 317 m², BA 58 d'une superficie de 160 m².
 - BA 118 d'une superficie de 5246 m² 17 Rue du Pont Fauré
 - BA 23 d'une superficie de 73 m² 4 Rue du Fort
- BA 33 d'une superficie de 263 m², BA 34 d'une superficie de 183 m², BA 35 d'une superficie de 408 m² situées Place de la mairie
- BC 7 d'une superficie de 2213 m² et BC 8 d'une superficie de 2055 m². Parcelles situées Chemin de Naucou.
 - BC 293 d'une superficie de 1148 m², BC 187 d'une superficie de 746 m²
 - BC 11 d'une superficie de 7152 m². Naucou/Les Barrières
- BE 264 d'une superficie de 450 m² et BE 265 d'une superficie de 460 m² située Rue du DR Matéo
 - BE 259 d'une superficie de 22 766 m² terrains de sports et gymnase St Gilles
 - BK 96 d'une superficie de 2330 m², BK 97 d'une superficie de 1611 m², BK 98 d'une superficie de 7128 m², BK 99 d'une superficie de 11 29 m², BK 100 d'une superficie de 14 496, BK n° 91 d'une superficie 3027m², BK 92 d'une superficie de 4 792 m², BK 94 d'une superficie de 2085 m²

N° DEL.2025-122

- BO 36 d'une superficie de 2455 m² située Qt Belbosc

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer des certificats d'urbanisme sur les parcelles communales mentionnées ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour : Unanimité Contre : 0 Abstention : 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

CARNEI

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20

Absents : 13

Procurations : 12

Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du : 13 juin 2025

Publication en date du : 25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration :

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Rénovation de l'éclairage public vétuste au Chemin de Naucou

Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet préparé par le SDEHG concernant la rénovation des candélabres Chemin de Naucou. Le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante : 11 AU 28.

Rénovation des lanternes suivantes :

N°660, 659, 658, 657, 656, 655, 654, 653, 652, 651, 650, 649, 648, 647, 646, 645, 644, 643, 642

Issu du P541 "NACOU" N°PMR 23129522335663.

Fourniture et pose de 19 lanternes routières équipées de lampes 25 W sans abaissement à poser sur les mâts existants.

L'opération a été conçue en vue d'installer un éclairage public respectueux de l'environnement et de la biodiversité, conciliant économies d'énergie, maîtrise des dépenses publiques et réduction de la pollution lumineuse. Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique des points lumineux rénovés d'environ 77 %, soit 781 €/an.

- Le montant hors taxes du projet est de 27 500 €.
- Compte tenu des modalités d'intervention du SDEHG et après déduction de la participation du Syndicat, la part restant à la charge de la commune est estimée à 15 288 €. Elle comprend la participation aux travaux, les frais de maîtrise d'œuvre, la TVA non récupérable et les frais de gestion de l'emprunt.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

Ce projet nécessitant la création d'un nouveau point de comptage, un contrat de fourniture d'électricité sera conclu par la commune, qui se chargera de la mise en service du raccordement en question.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'Avant-Projet Sommaire ;
- S'ENGAGE à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus ;
- **DECIDE** par le biais de fonds de concours, de verser une "Subvention d'équipement- autres groupement" au SDEHG pour les travaux éligibles, en un versement unique à l'article 204158 de la section d'investissement ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, *Castelginest, le 20 juin 2025*

Grégoire CARNEIRO

CARNEIR



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé :

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance :

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Conseil de la Métropole - Nouvelle répartition des sièges - Création de 11 sièges supplémentaires

L'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales fixe les conditions dans lesquelles doivent être établis le nombre et la répartition des sièges des conseils des EPCI à fiscalité propre, applicables au prochain renouvellement général des conseils municipaux.

Pour les métropoles, le nombre de sièges à pourvoir et leur répartition sont fixés selon le tableau défini à l'article L.5211-6-1-III du code précité, puis dans les conditions prévues au IV du même article.

Toutefois, à l'issue de l'application de l'ensemble de ces modalités, les communes peuvent, par accord local, créer et répartir un nombre de sièges supplémentaires, inférieur ou égal à 10% du nombre total de sièges obtenu précédemment.

La répartition de ces sièges supplémentaires est encadrée par les conditions suivantes : la part globale de sièges attribuée à chaque commune ne peut s'écarter de plus de 20 % de la proportion de sa population dans la population globale de l'EPCI, sauf si l'écart issu de la répartition légale était déjà au-delà de 20 % et que l'accord local maintient ou réduit cet écart, ou sauf si l'accord local attribue un second siège à une commune qui n'en avait obtenu qu'un seul à la répartition à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

L'accord local doit être acté au plus tard le 31 août 2025 par la majorité des deux tiers au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus de la moitié de la population de celles-ci ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes membres représentant plus des deux tiers de la population de celles-ci. Cette majorité doit comprendre le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population des communes membres.

Après concertation de l'ensemble des communes membres, il est donc proposé, d'une part, de créer, au sein du prochain Conseil de Toulouse Métropole, 11 sièges supplémentaires, soit le maximum, d'autre part, d'approuver en conséquence la répartition suivante :

Commune	Population municipale	Répartition des sièges en application des dispositions des II, III et IV de l'article L 5211-6-1 du CGCT	Accord local : répartition des 11 sièges supplémentaires en application du VI de l'article L 5211- 6-1 du CGCT	Répartition totale
Toulouse	511 684	59	6	65
Colomiers	40 916	8		8
Tournefeuille	29 724	5		5
Blagnac	27 314	5		5
Cugnaux	20 239	3		3
Balma	17 431	3		3
Saint-Orens de Gameville	14 229	2		2
L'Union	12 410	2		2
Saint-Jean	11 239	2		2
Castelginest	11 033	2		2
Villeneuve- Tolosane	10 704	2		2
Aucamville	9 578	1	1	2
Launaguet	9 216	1	1	2

Pibrac	8 828	1	1	2
Cornebarrieu	8 571	1	1	2
Beauzelle	8 184	1	1	2
Saint-Jory	7 996	1		1
Aussonne	7 731	1		1
Saint-Alban	6 447	1		1
Quint- Fonsegrives	6 059	1		1
Mondonville	6 003	1		1
Bruguières	5 908	1		1
Fenouillet	5 727	1		1
Gratentour	4 926	1		1
Montrabé	4 322	1		1
Seilh	3 311	1		1
Gagnac-sur- Garonne	3 223	1		1
Fonbeauzard	3 086	1		1
Lespinasse	3 032	1		1
Brax	2 938	1		1
Dremil-Lafage	2 622	1		1
Flourens	2 073	1		1
Mons	1 851	1		1
Aigrefeuille	1 326	1		1
Beaupuy	1 225	1		1
Pin-Balma	1 029	1		1
Mondouzil	213	1		1
Total	832 348	119		130

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE la création de 11 sièges supplémentaires au Conseil de Toulouse Métropole, ce qui porte l'effectif total du Conseil de Toulouse Métropole à 130 sièges ;
- APPROUVE la répartition des sièges au sein du Conseil de Toulouse Métropole comprenant ces 11 sièges supplémentaires de la manière suivante :

Commune	Nouvelle	
	répartition	
Aigrefeuille	1	
Aucamville	2	
Aussonne	1	
Balma	3	
Beaupuy	1	
Beauzelle	2	
Blagnac	5	
Brax	1	
Bruguières	1	
Castelginest	2	
Colomiers	8	
Cornebarrieu	2	
Cugnaux	3	
Drémil – Lafage	1	
Fenouillet	1	
Flourens	1	

	_
Fonbeauzard	1
Gagnac	1
Gratentour	1
Launaguet	2
Lespinasse	1
Mondonville	1
Mondouzil	1
Mons	1
Montrabé	1
Pibrac	2
Pin-Balma	1
Quint-Fonsegrives	1
Saint-Alban	1
Saint-Jean	2
Saint-Jory	1
Saint-Orens de Gameville	2
Seilh	1
Toulouse	65
Tournefeuille	5
L'Union	2
Villeneuve-Tolosane	2
TOTAL	130

- AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à Monsieur le Préfet de Haute-Garonne la présente délibération afin qu'il constate et arrête la répartition des sièges du Conseil de Toulouse Métropole, applicable au prochain renouvellement général des conseils municipaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote

Pour: 28 Contre: 0

Abstention: 4 (BESSIERE (x2),

DARDENNE (x2))

Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,



Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Présents : 20 Absents : 13 Procurations : 12 Votants : 32

Convocation du Conseil Municipal

en date du : 13 juin 2025

Affichage en date du :

13 juin 2025

Publication en date du :

25 juin 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le vingt juin

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELGINEST dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Grégoire CARNEIRO, Maire

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice est présente.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs CARNEIRO Grégoire, URSULE Béatrice, PELLETIER Jacques, LANDES Jacqueline, BOUVIER Vincent, FACCHINI Anne-Marie, DELCASSÉ Marie-Hélène, IRSUTTI Guillaume, ABEILHOU Stéphane, MOUËLLO Françoise, VISNADI Ginette, DESSEAUX Jean-Pierre, GARDES Philippe, BRISACIER Valérie, PERRET Marie, PELISSIER Claude, BOSQ Caroline, GOTTARDI Serge, BESSIERE Maryline, DARDENNE Paul

Absents excusés ayant donné procuration:

BERTHON Lionel, pouvoir à Mme URSULE Béatrice VARLIETTE Viviane, pouvoir à Mme DELCASSÉ Marie-Hélène MALET Jean-Pierre, pouvoir à M. DESSEAUX Jean-Pierre MACHADO Claudine, pouvoir à Mme LANDES Jacqueline TAVENARD Olivia, pouvoir à Mme BOSQ Caroline BARBIER Pierre, pouvoir à M. GOTTARDI Serge MAGNA Christine, pouvoir à Mme FACCHINI Anne-Marie CREPEL Benoît, pouvoir à M. PELISSIER Claude LOIZEAU Marie, pouvoir à M. PELLETIER Jacques LAURENT Sandrine, pouvoir à Mme PERRET Marie MAUSSAC Florian, pouvoir à Mme BESSIERE Maryline RAFFENAUD Nicolas, pouvoir à M. DARDENNE Paul

Absent excusé:

BOSIO Raphaël

Secrétaires de séance:

M. IRSUTTI Guillaume et Mme PERRET Marie

Objet : Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine : avis des communes

Le Plan de protection de l'atmosphère (PPA) est un document de planification dont le but est de respecter les seuils réglementaires de certains polluants atmosphériques. Il est obligatoire pour les villes de plus de 250 000 habitants et est établi sous l'autorité du préfet de département.

L'agglomération toulousaine a fait l'objet de 2 PPA. Le premier a été approuvé en 2006 et le second, toujours en vigueur, en 2016.

En 2019, compte-tenu de la persistance des dépassements des valeurs réglementaires pour le dioxyde d'azote à proximité des axes routiers et du contexte contentieux entre le Gouvernement et le Conseil d'État, le préfet de la Haute-Garonne a anticipé la révision du second PPA le 3 novembre 2020.

Plusieurs réunions ont eu lieu pour définir le périmètre du futur PPA, les secteurs à enjeux, les actions à décliner par enjeux ainsi que les hypothèses du scénario de référence, c'est-à-dire sans les actions du PPA.

Le périmètre du PPA englobe 5 EPCI que sont Toulouse Métropole, le Sicoval, le Muretain Agglo, le Grand Ouest Toulousain, et les Coteaux de Bellevue, ce qui représente 114 communes.

Sur la base d'un état des lieux de la pollution, 3 polluants majeurs ont été considérés : les oxydes d'azote et les particules fines PM10 et PM2,5, qui sont essentiellement liés au trafic et au chauffage au bois.

Un plan d'action a ensuite été construit, au regard de cet état des lieux, avec l'ensemble des partenaires du Plan de protection de l'atmosphère. Ce plan, validé lors d'un Comité de pilotage le 31 mai 2023, propose 30 actions sur 4 thématiques : le transport, le résidentiel/tertiaire, les activités économiques et les mesures intersectorielles.

L'impact de ces actions a été modélisé par Atmo Occitanie. Il en résulte que les actions du PPA, qui viennent asseoir et renforcer les politiques publiques déjà mises en œuvre sur le territoire, permettent de respecter les valeurs réglementaires actuelles pour les 3 polluants considérés, et permettent également de respecter les objectifs du PREPA (Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques) et celui du plan national chauffage au bois.

Suite à la présentation du projet de plan au Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaire le 10 avril 2025 lors duquel un avis favorable a été reçu, le PPA doit faire l'objet d'une consultation réglementaire auprès des personnes publiques associées (communes, EPCI, Conseil départemental 31 et la Région Occitanie) conformément à l'article R. 222-21 du Code de l'environnement. L'avis doit être rendu sous un délai de 3 mois.

Le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine soumis à consultation est composé de 3 volets :

- le rapport principal du PPA;
- le cahier des actions ;
- le résumé non technique.

Il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur le Plan de protection de l'atmosphère.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'Environnement et notamment son article R222-21,

Ouï l'exposé de M. IRSUTTI et après en avoir délibéré :

- **EMET** un avis favorable au Plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Résultats du vote Pour : Unanimité

Contre: 0 Abstention: 0 Pour extrait conforme, Castelginest, le 20 juin 2025

Grégoire CARNEIRO,